

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DÉLIBÉRATION

95 95 78

PRÉSENTS 60
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 15
ABSENTS 17

Vote Pour : 78
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

14 JUIN 2022

Date d’Affichage

14 JUIN 2022

L’an deux mille vingt-deux, le lundi vingt juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Caroline BREUILLARD, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Philippe ISSARD, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michèle LAVIT, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ Marie-Claire MATE, Agnès MERONI, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Paul BOULVRAIS, Philippe BARTHES à Blaise AZNAR, Michel BONNET à Jean-François BAULES, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Dominique BOYER à Marilyn LHERM, Arielle BRUN à Caroline BREUILLARD, Bernard FERRET à François JONGBLOET, Claire FITA à Blaise AZNAR, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Pierre TRANIER, Patrick MONTELS à Claude SOULIES, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean TKACZUK à Christophe HERIN, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Jean-Louis BOULOC, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Malika ENNAJJARY, Max ESCAFFRE, Christophe GOURMANEL, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Christian SERIN, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°145_2022

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 17- Avenants aux lots n°1 à n°3 du marché de fournitures et livraison de repas pour les écoles

Exposé des motifs

Les marchés des lot n°01 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS, RPI ROQUEMAURE-MEZENS et GRAZAC, lot n°02 - Restaurant scolaire de l'école et ALSH de LISLE SUR TARN et lot n°03 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS et BUSQUE de livraison et de fournitures de repas pour les écoles et ALSH ont été attribués au prestataire ANSAMBLE le 16 juillet 2019.

Le marché prend fin au 31 août 2022.

L'avenant n°1 du lot n°01 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS, RPI ROQUEMAURE-MEZENS et GRAZAC a supprimé la prestation auprès de la commune de Grazac.

L'avenant n°1 du lot n°02 - Restaurant scolaire de l'école et ALSH de LISLE SUR TARN a ajouté la prestation auprès de la commune de Montans.

L'avenant n°1 du lot n°03 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS et BUSQUE a ajouté la prestation auprès de la commune de Graulhet suite à la dissolution du GIP de Graulhet en date du 2 avril 2022.

L'avenant n°2 du lot n°02 - Restaurant scolaire de l'école et ALSH de LISLE SUR TARN a prolongé la prestation auprès de la commune de Montans d'une année supplémentaire soit jusqu'au 31 août 2022.

Suite à une restructuration du besoin en matière de fourniture et livraison de repas avec notamment l'ajout de sites supplémentaires et afin de permettre d'intégrer ces nouveaux éléments dans la nouvelle consultation, il est nécessaire de prolonger les marchés actuels de 4 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que le retrait de la prestation pour le RPI Roquemaure Mézens du lot n°01 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS, RPI ROQUEMAURE-MEZENS et GRAZAC suite à l'ouverture de la cuisine à Montgaillard à compter du 01 septembre 2022.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération et notamment l'article 6.3.4 école et services périscolaires d'intérêt communautaire,

Vu les avenants n°1 pour les lots n° 1 et 2 validés par le conseil communautaire du 14 septembre 2020,

Vu l'avenant n°2 pour le lot n°2 validé par le conseil communautaire du 12 juillet 2021,

Vu l'avenant n°1 pour le lot n° 3 validé par le conseil communautaire du 21 mars 2022,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les avenants aux marchés des lot n°01 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS, RPI ROQUEMAURE-MEZENS et GRAZAC, lot n°02 - Restaurant scolaire de l'école et ALSH de LISLE SUR TARN et de MONTANS et lot n°03 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS, BUSQUE et de GRAULHET pour la livraison et fourniture des repas pour les écoles et ALSH pour prolongation des délais de 4 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que le retrait de la prestation pour le lot n°01 - Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS, RPI ROQUEMAURE-MEZENS et GRAZAC suite à l'ouverture de la cuisine à Montgaillard.

Les augmentations des prix des repas maternelles, primaires et adultes sont en moyenne de :

- 10,37% pour le lot n°1- Restaurants scolaire des écoles et ALSH de RABASTENS,
- 10,17% pour le lot n°2- Restaurant scolaire de l'école et ALSH de LISLE SUR TARN, MONTANS
- 10,37% pour le lot n°3 Restaurants scolaire des écoles et ALSH de BRIATEXTE, SAINT GAUZENS, BUSQUE et GRAULHET

Ces augmentations prennent en compte la révision des prix à hauteur de 6,90%.

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication/affichage/notification

du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jour/ mois, an, susdits,

Le Président,

Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le



ID : 081-200066124-20220620-145_2022-DE